

Du 6 novembre 2024 au 6 janvier 2025

# Avis de concertation préalable

## Objet de la concertation préalable du public :

Présentation du projet de reconversion du site de l'ancien lycée provisoire à Lognes (mail Le Corbusier) pour la création d'une nouvelle résidence de logements, écologiquement exemplaire, et des évolutions du Plan Local d'Urbanisme (PLU) nécessaires.

Dans le cadre de ce projet, il est prévu de mener une procédure d'évaluation environnementale commune entre l'évolution du PLU et le projet de construction de logements, en application des articles R. 104-38 du code de l'Urbanisme et R.122-27 du code de l'environnement.

## Les objectifs de la concertation :

Deux objectifs guident cette concertation :

- Présenter le projet de construction de logements et ses ambitions environnementales,
- Informer des évolutions du PLU nécessaires pour permettre la réalisation du projet, et recueillir les observations et contributions du public.



## Les modalités de la concertation comment participer ?



### SUR PLACE

Le dossier de concertation papier est consultable sur place en mairie de Lognes (11, Esplanade des droits de l'Homme 77185 Lognes) et dans les locaux de la Préfecture (12, rue des Saints-Pères 77000 Melun).

Dans ces deux lieux un registre papier est disponible (aux horaires d'ouverture des bâtiments) afin de consigner vos observations écrites.



### EN LIGNE

Retrouvez le dossier de concertation sur les sites internet de la Commune de Lognes ([www.mairie-lognes.fr](http://www.mairie-lognes.fr)), de l'EpaMarne ([www.epamarne-epafrance.fr](http://www.epamarne-epafrance.fr)) et de la Préfecture ([www.seine-et-marne.gouv.fr](http://www.seine-et-marne.gouv.fr)).

Pour contribuer en ligne vous pouvez envoyer vos observations à l'adresse mail dédiée : [concertation-renouveausitelycee@epa-marnelavallee.fr](mailto:concertation-renouveausitelycee@epa-marnelavallee.fr)

## Bilan de la concertation :

Au terme de la concertation préalable, EpaMarne établira un bilan de celle-ci dans un délai d'un mois. Ce bilan comportera une synthèse des observations et propositions formulées et, le cas échéant, mentionnera les évolutions du projet qui résulteront de la concertation préalable. Le Conseil d'Administration d'EpaMarne sera ensuite invité à se prononcer sur le bilan de cette concertation. À la suite de cette approbation, toute personne pourra consulter ce bilan :

- sur le site internet d'EpaMarne et celui de la Commune de Lognes ;
- dans le futur dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Lognes qui sera soumis ultérieurement à participation du public.

Reconversion  
du site de l'ancien lycée provisoire

